Bâtiment en péril

Par Zohraaa

bonjour j'habite dans un logement social ça fait maintenant 2 ans qui est grand Delta à Vedène ce logement est une passoire thermique pour vous donner une petite idée en deux mois de consommation je suis déjà à 4650 kWh il n'y a pas de double vitrage ni d'isolation que ça soit intérieur ou extérieur les voisins nous nous entendons tous ce qui est très gênant pour nous le plus grave de tout ça c'est que dernièrement je me suis pris un bout de béton qui est tombé de la façade malgré tous les signalement que nous avons pu faire auprès du bailleur social et encore à ce jour les bouts de béton tombent les murs sont tout effrité les sols je n'en parle pas un risque imminent le jour où le bout de béton est tombé sur ma nuque les pompiers sont intervenus et leur ont demandé de procéder très très rapidement à des travaux ce qui n'a pas été fait dû à la fragilité des façades quand il pleut l'eau rentre carrément à l'intérieur de nos logements qu'on soit au 1er 2e 3e étage et s'introduit à travers les façades on nous a mis des pansements donc des bouts de plâtre ce qui bien évidemment ne tient pas avec les fortes pluies que nous avons mais le plus pire de tout ça c'est que quand je fais un signalement sur histologue donc les intervenants la svp vont venir à mon domicile pour venir constater tout cela mais moi dans mon signalement j'ai bien mis les photos du bâtiment tout du risque en péril du bâtiment ainsi que le papier des pompiers quand ils sont intervenus le jour où le bout de béton est tombé sur ma nuque alors la réponse que j'ai eu c'est que ils vont intervenir à mon domicile oui mais qu'il ne regarderont pas l'extérieur les façades le danger imminent des bouts ou bloc de béton qui tombe alors j'aimerais savoir à qui je signale si c'est pas à Monsieur le Maire que le bâtiment est en péril une pétition a été faite sur 117 locataire 90 consigner la pétition où j'ai bien parlé évidemment je risque en péril de bâtiment j'ai vraiment tout fait j'ai contacté l'adil un conciliateur de justice et intervenu ce fut un échec car ils n'ont pas voulu répondre là il est une procédure au tribunal suite au bloc de béton qui est tombé sur moi et là pour moi le danger est très imminent il y a 4 jours un autre gros bloc est tombé de plus ça touche un enfant de 3 ans donc j'aimerais savoir qu'est-ce que je peux faire aidez-nous s'il vous plaît

---
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vu la situation, c'est a priori le maire qui est compétent.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16104]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16104[/url]

Il y est indiqué un point de contact ADIL :
Par téléphone 0 806 706 806
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h
Coût d'un appel local

L'ensemble des démarches sont indiquées ici :
[url=https://www.anil.org/habitat-indigne/]https://www.anil.org/habitat-indigne/[/url]

Si le maire ne fait rien, il faut saisir la préfecture.

Eventuellement porter plainte pour "mise en danger de la vie d'autrui".

Par Zohraaa

Merci beaucoup de votre réponse rapide du coup je pense que je vais devoir saisir la préfecture car effectivement l'adil se retrouve dans une impasse sur cette situation. En tout cas merci beaucoup

---
Par yapasdequoi

Et si rien ne se passe ce serait utile de vous regrouper entre locataires pour consulter un avocat et faire valoir vos

droits.